
ICANN83 | Forum de politiques – Séance plénière d’At-Large 1 : Décryptage du cycle de vie des nouveaux gTLD pour les candidats aux TLD basés sur la communication
Mercredi 11 juin 2025 – 10h45 à 12h15 CEST

MICHELLE DESMYTER

Bonjour à toutes et tous. Bienvenue à cette séance plénière de l’ICANN, nouvelle série des gTLD pour les dossiers de demande pour ces nouveaux gTLD. Je serai la gestionnaire de la participation à distance pour cette séance, avec mes collègues. Cette session est enregistrée et régie par les normes de comportement attendues de l’ICANN ainsi que les règles anti-harcèlement de la communauté de l’ICANN.

Lors de cette séance, les questions et commentaires ne seront lus à voix haute que s’ils sont soumis dans la fenêtre questions et réponses. L’interprétation sera assurée en anglais, français et espagnol.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main dans Zoom, lorsque vous serez appelé, les participants à distance auront le droit d’activer leur micro. Les participants sur place utiliseront un micro physique pour parler. Veuillez donner votre nom pour l’enregistrement et la langue dans laquelle vous allez vous exprimer si ce n’est pas l’anglais. Et veuillez parler à un rythme raisonnable pour permettre aux interprètes de travailler.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je donne maintenant la parole à notre modératrice, Cheryl Langdon-Orr.

CHERYL LANGDON-ORR

Merci. Aujourd'hui je vais être votre guide pour cette visite que nous allons effectuer concernant la prochaine série des nouveaux gTLD pour les personnes et les candidats demandant des domaines basés sur une communauté.

Donc nous allons nous concentrer là-dessus, sur d'où nous provenons, l'intérêt des utilisateurs finaux, nous allons travailler dans ce contexte et nous allons donc avoir une qualification, une préqualification pour le soutien à certains candidats. Et j'espère que nous aurons beaucoup également de dossiers de demandes provenant de communautés.

Donc c'est le filtre que nous allons mettre aujourd'hui sur les questions que l'on va aborder et sur les présentations des intervenants. Nous allons avoir des présentateurs de haut niveau du personnel de l'ICANN qui vont nous donner, véritablement, un point de vue très clair sur où nous en sommes. Nous avons des intervenants qui se sont préparés à répondre à des questions, en poser.

Et nous allons donc en apprendre beaucoup sur ce qu'on doit encore creuser. Nous avons eu beaucoup de travail effectué sur des documents, sur des modèles qu'on utilise maintenant. Nous

devons également être efficaces et efficients sur les politiques, sur la rédaction très précise des textes.

Mais, durant cette séance, peut-être qu'on va se rendre compte qu'on aurait dû se préoccuper plus de certains points, que l'on doit creuser un peu certains points.

Donc n'hésitez pas à lever la main sur Zoom, on veut que cela soit interactif. Demandez la parole dans la salle avec votre chevalet. Donc, idéalement, si vous avez une intervention spécifique et si vous n'êtes pas un intervenant officiel, le mieux est de mettre cela dans le chat. Ainsi, cela peut être capturé, on ne va pas l'ignorer.

Donc cela n'a pas à être dans la transcription, mais le groupe de travail des politiques consolidées, le CPWG de l'ALAC, qui a été formé il y a de nombreuses années et qui a eu de nombreuses réunions hebdomadaires et qui a beaucoup travaillé à cela, de manière délibérée, nous allons voir et revoir de nombreuses parties du guide de candidature et faire des commentaires sur la rédaction de ce guide et ainsi essayer de l'améliorer. Donc votre travail ici va contribuer directement aux prochaines étapes, à l'édition de ce guide et nous avons une petite équipe qui va travailler à cela et c'est une bonne possibilité aujourd'hui pour faire entendre sa voix.

Donc ceci dit, je vais m'arrêter ici et demander à mes collègues, je ne sais pas qui va prendre la parole en premier. Ils se préparent avec de l'eau, des lunettes propres, etc. Donc si vous êtes prêts nous allons vous donner la parole. Vous avez l'ordre du jour qui est

à l'écran. Donc passons la parole à notre premier intervenant, nous allons voir le parcours d'un candidat à un nouveau gTLD.

LARS HOFFMANN

Merci. Je travaille avec Élisabeth à ce programme pour les ASP, donc avec toute une équipe et nous sommes très heureux d'être ici et de vous parler de la prochaine série de gTLD. Nous sommes très heureux de travailler étroitement avec la communauté et avec l'IRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre.

Beaucoup de travail a déjà été effectué et nous allons passer cela en revue, nous allons vous donner un aperçu du parcours du candidat à un nouveau gTLD. Vous m'avez déjà beaucoup entendu parler de ces programmes, je peux passer tout cela en revue en 5 ou en 15 minutes.

Mais je vais ralentir un peu le débit pour l'interprétation. Vous me direz comment cela se passe, si vous voulez que cela aille plus vite sur certaines diapos ou moins vite.

Donc des informations générales, qui peut déposer un dossier, les entités juridiques, c'est un terme qui est utilisé en anglais américain, les organisations et institutions gouvernementales, non gouvernementales, agences intergouvernementales qui peuvent demander un nouveau gTLD.

Donc il peut y avoir plusieurs langues, plusieurs types d'entités, plusieurs personnes même qui peuvent poser des dossiers de demande à partir d'avril 2026. Je crois que la date provient d'une

discussion qui a eu lieu il y a deux ans à Washington. Cela veut dire que le guide de candidature doit être adopté en décembre au plus tard cette année, pour qu'il y ait 4 mois entre la publication et l'ouverture de la prochaine série.

Des frais de 227 mille dollars américains, j'ai du mal à le dire ce chiffre, avec en plus des frais conditionnels qui peuvent s'appliquer et Marika pourra parler de la structure des frais.

Donc le terme TAMS, donc le système de gestion des dossiers, vous allez beaucoup en entendre parler, c'est un logiciel qui a été développé pour gérer les dossiers de candidature et on va beaucoup se concentrer là-dessus au niveau du programme. Donc c'est un système de gestion de ces dossiers TLD.

Diapo suivante.

Là, c'est vraiment un aperçu très large que nous avons du parcours du candidat, de la soumission à la délégation. C'est difficile à lire, je le conçois, j'essaye de tout mettre sur une seule diapo. Je crois que tout est présent ici. Je dirais que ce n'est pas le parcours pour chaque candidat, mais certains dossiers vont passer par toutes ces étapes, notamment sur la droite. En jaune c'est différent, il s'agit de la résolution d'ensembles conflictuels et on va revenir dessus d'ici peu.

Diapo suivante, merci.

Sur la gauche nous avons plus de détails que vous voyez ici, les objections de la communauté, etc. Cela va être ouvert pendant 12

à 15 semaines pour les dépôts de dossier. Le conseil d'administration va adopter formellement le guide de candidature à la fin de l'année.

Et nous allons faire beaucoup de contrôles administratifs sur les dossiers reçus, s'assurer qu'ils soient au niveau. Il y a la journée du dévoilement où l'on dévoile quelles sont les chaînes demandées et tout le monde pourra avoir accès à cela. Donc tous les dossiers de demandes et vous serez en mesure de voir quelles sont les réponses aux questions et nous encourageons cela dans le cadre des commentaires publics. Et s'assurer que l'on réponde à vos attentes pour la confidentialité, pour tous les critères.

Et nous avons également une période de remplacement de 14 jours. Vous le savez déjà, les candidats ont la possibilité de demander la chaîne qu'ils désirent et ont également la possibilité de soumettre une chaîne de remplacement. Et il ne doit pas y avoir de corrélation entre les deux chaînes. Et cela peut n'avoir aucun rapport, ça peut être différents types de chaînes. Vous pouvez demander une chaîne de marque, .BRAND, vous pouvez demander un IDN, nom de domaine internationalisé.

Et durant la période de remplacement, les candidats ont la possibilité de voir toutes les informations publiques sur les dossiers de demande de chaîne qui incluent les chaînes demandées, par qui également. Donc sur la base de ces informations les candidats peuvent choisir de demander leur chaîne ou de passer à la chaîne de remplacement avec l'objectif

d'éviter des ensembles conflictuels par la suite, le jour du dévoilement parce que si quelqu'un a demandé la même chaîne, cela peut poser problème. C'est pour cela qu'on la chaîne de remplacement ; ce n'est pas obligatoire, vous n'êtes pas obligé d'avoir une chaîne de remplacement, mais je pense que tout le monde devrait en avoir une, c'est utile, et vous avez l'option de passer à votre deuxième chaîne favorite, le cas échéant, si besoin.

À la fin de la période de remplacement de 14 jours, vous avez la journée de dévoilement, les derniers jours où on peut changer de chaîne et vous avez une liste de toutes ces chaînes qui sera obtenue.

Par la suite, plus de modification de chaîne et vous ne pouvez pas revenir en arrière et revenir à la première chaîne que vous avez demandée si vous avez demandé la chaîne de remplacement, vous ne pouvez pas dire : je veux toujours utiliser ma première chaîne. Vous n'avez qu'un créneau de deux semaines pour faire cela.

À ce moment, et on va le voir à la prochaine diapo, là vous avez la date de confirmation et par la suite il y a trois points, il y a le rôle de la communauté, la période de commentaires qui s'ouvrent. Donc pour l'évaluation des chaînes, je ne sais pas si certains ont suivi les réunions de ce matin, on a parlé des similarités de chaînes, en vert à l'écran. Donc là il faut savoir quelles chaînes ont été demandées, c'est pour cela qu'on ne va pas revenir en arrière à partir de cette période.

Donc similarité des chaînes, si cela vous intéresse, je vous recommande d'écouter l'enregistrement de la séance de ce matin où on a comparé les premières chaînes les unes aux autres, celles qui ont été déléguées pour voir s'il y a des similarités visuelles qui pourraient prêter à confusion, c'est la norme qui est appliquée ici pour la révision. S'il y a risque de confusion, ces chaînes seront placées dans l'ensemble conflictuel. Et je pense qu'il n'y avait qu'une ou deux chaînes en 2012 sur les 2000 chaînes qui ont été considérées comme similaires. Mais peu de chaînes dans ce cas lors de la dernière série.

Toutefois, nous avons ensuite l'encadré mauve, c'est-à-dire la période de contribution et d'objection de la communauté avec 4 processus. D'abord la période de commentaires de candidature, qui dure 90 jours. Pendant cette période, quiconque peut fournir des commentaires sur une candidature, quels qu'en soient les aspects, ces commentaires seront pris en considération sur TAMS, système de gestion de candidature gTLD. Ces commentaires sont publics et les évaluateurs pour ces différentes évaluations pourront éventuellement prendre ces commentaires en considération.

En parallèle on a le système d'alerte précoce du GAC, ce qui veut dire que les membres individuels du GAC ou des groupes peuvent travailler ensemble et faire part de leurs préoccupations par rapport aux candidatures. Et c'est au GAC de décider si c'est une demande individuelle ou une demande d'un groupe de membres du GAC. Et il faut alors que le candidat travaille avec le GAC pour

traiter de ces alertes précoces, mais ce n'est pas quelque chose qui peut empêcher la candidature d'aller de l'avant. Donc si un candidat décide d'ignorer une alerte précoce, de ne pas s'engager avec le GAC, c'est son choix, toutefois la raison d'être de ces alertes précoces est précisément de signaler au candidat qu'il y a des préoccupations qui pourraient par la suite déclencher un avis du GAC, et l'avis du GAC est quelque chose que le CA pourrait décider de refuser la candidature.

Ensuite, une période de 90 jours d'objections où vous pouvez faire objection à une candidature. Là, les exigences standards s'appliquent. Il y a un panel indépendant de règlement de différends qui traite ces objections.

Et, ensuite, on a la notification singulier/pluriel qui découle d'une politique qui a été ajoutée sous forme de réglementation supplémentaire de la GNSO sous forme de PDP, qui stipule que tout membre du public, un candidat, peut envoyer une notification à l'ICANN pour demander, pour une même chaîne, la forme singulier et pluriel et les documents qu'il faut fournir pour démontrer cette affirmation. Et si ICANN confirme que c'est le cas, alors ces deux chaînes constitueront un ensemble conflictuel. Si l'ICANN ne reçoit pas de notification, alors ce ne sera pas un ensemble conflictuel.

Donc si vous avez une demande de candidature pour HOUSE et HOUSES et personne ne dit rien à ce sujet, alors la candidature va de l'avant. Peut-être qu'elles seront signalées au niveau de la similarité de chaînes, peut-être non, et elles seront déléguées si

elles sont retenues. Si vous avez deux candidatures pour MOUSE et MICE, et je vois que Sébastien écoute l'interprétation, donc MOUSE et MICE en anglais c'est très différent, la forme singulier et pluriel de souris, alors que HOUSE and HOUSES ça ne change pas vraiment, donc si quelqu'un signale qu'il s'agit de la forme singulière et pluriel du même mot, alors cela sera considéré comme ensemble conflictuel.

Une fois qu'on a un ensemble conflictuel, on passe à une résolution, si la chaîne ne constitue pas un ensemble conflictuel, alors on passe à la résolution de candidature. Avec les ensembles conflictuels, c'est la deuxième grande modification par rapport à la série 2012, on n'avait pas de résolution privée. Pour la prochaine série, le CA a pris une décision en la matière, ce qui veut dire qu'il y aura interdiction de communiquer entre les candidats dont les chaînes constituent un ensemble conflictuel et ce conflit ne peut être résolu que par une enchère organisée par l'ICANN ou par une CPE, évaluation de la communauté prioritaire dont on va vous parler. Si une candidature passe le CPE, elle est considérée comme prioritaire et n'a pas à passer par une enchère, sachant que si vous demandez une marque vous avez la possibilité de modifier votre chaîne comme marque, mais il y a toute une série de conditions.

Vous ne pouvez pas utiliser un TLD ou une chaîne totalement différente, il faudra un ou des mots supplémentaires ajoutés à votre chaîne et ces mots devront apparaître dans les biens et services de votre document de marque. Donc si la marque choisit de faire cela, il y a une période de commentaires publics,

d'objections, etc., qui déclenche éventuellement une révision de similarité de chaîne. Et s'il n'y a pas de problème, la marque peut aller de l'avant ; mais sachez que ce changement ne doit pas créer un nouvel ensemble conflictuel. Dans ce cas-là, le changement n'est pas approuvé. Donc la seule manière de le faire est de dépasser l'étape d'ensembles conflictuels.

Alors, évaluation de la candidature ou du candidat. Ici vous voyez l'évaluation financière, ça fait partie de cette évaluation. Et l'évaluation de la candidature dépend dans une large mesure du type de candidat que vous êtes. Et tout le monde ne va pas passer par cela. C'est ce que vous voyez en bas du diagramme. D'abord, révision géographique s'applique uniquement aux géonomes. Marques TLD, là il y a l'évaluation d'éligibilité, spécification 13, cela ne s'applique qu'aux marques.

Une fois que toutes ces étapes sont passées, on passe à l'entrée en vigueur pour passer ensuite à la délégation. Donc, dans cette partie-là du parcours, si une candidature est retirée ou n'est pas éligible, on a la possibilité de revenir au départ au niveau de l'ensemble conflictuel pour voir si les candidats qui ont retiré leur candidature et reçoivent les fonds nécessaires peuvent rentrer dans le programme. Donc on leur laisse la possibilité d'attendre jusqu'à ce que les autres chaînes soient déléguées pour qu'il y ait une opportunité, éventuellement, de poursuivre ce processus.

Ce qui m'amène à la fin de cette section. Là on va rentrer plus en détail dans les candidatures avec Élisabeth. Moi, j'ai fait de mon mieux

pour parler des PIC et des CPE, mais là, Élisabeth va vous donner plus de détails si on a le temps et je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

CHERYL LANGDON-ORR

Merci. Donc, l'idée est que vous présentiez en cinq minutes ce que vous aviez prévu de dire et j'espère que ce sera le cas parce que le public est impatient de pouvoir poser des questions et intervenir. Avri ?

AVRI DORIA

Merci. Tout d'abord, je voulais commencer par vous féliciter avant de changer de ton. J'adore les images. Le visuel, je pense que c'est simple à lire, j'adore la manière où quelque chose qui peut poser problème vous renvoie à une explication un peu plus détaillée sans avoir à aller dans l'annexe. Je pense que c'est un bon travail.

Ma question est la suivante, et j'ai deux questions par rapport à votre première diapo et, d'ailleurs, ce n'est pas une question que je suis la seule à me poser. On me dit oui, on a compris, la dernière fois le CA ou autre a décidé que les membres individuels ne peuvent pas présenter leur candidature. Mais là, propriétaire unique, ça veut dire quoi ? C'est une nouvelle politique ? Pourquoi quelqu'un qui est en propriété unique, en entreprise, qui doit payer des impôts, pourquoi ils sont exclus ? C'est ma première question.

J'ai une autre question sur la première page. Celle-ci, oui.

LARS HOFFMANN

Oui, je pense que vous parlez des entités juridiques, c'est ça ?

AVRI DORIA

Oui, je ne comprenais pas cette exclusion secondaire, s'il y a une explication et pourquoi c'est le cas. On m'a posé la question aussi. Donc est-ce que ce sont les membres individuels ou les propriétaires uniques ?

LARS HOFFMANN

Je reviendrai vers vous, mais je pense que c'était une décision un petit peu arbitraire, je vais demander pourquoi on en est arrivé là. C'est noté.

AVRI DORIA

L'autre question que j'ai, et j'ai essayé de soutenir des personnes qui procèdent aux dossiers de demandes, mis à part les difficultés que nous avons eues lors de la dernière série, avec le système que vous appelez TAMS, le logiciel, est-ce que nous avons fait assez de tests alpha pour s'assurer que TAMS va être solide pour soutenir les candidats qui l'utilisent ? Et est-ce qu'il y a une formation pour utiliser ce logiciel ? Parce que la plupart d'entre nous n'a jamais été dans de forums et c'est complexe comme processus. C'est presque une course d'obstacles que vous nous présentez. Donc y a-t-il une formation ? Des séances de pratique et d'entraînement dans des bacs à sable ? Comment apprendre à utiliser ce logiciel en avance ?

LARS HOFFMANN

Oui, bonne question. C'est le premier commentaire public que nous avons reçu là-dessus. Sur votre question du système TAMS, je vais passer la parole à Kristy, mais je voudrais dire que sur les tests nous avons fait des tests au niveau interne et cela doit être prêt pour l'utilisation lorsque la série s'ouvre en avril 2026. Et nous allons développer le système plus tôt et nous allons avoir le temps de le tester et de faire beaucoup de contrôles opérationnels. Donc nous allons voir ce qui est le mieux pour ce calendrier de tests et cela avant de lancer le logiciel et de le lancer au public. Donc à la réunion d'ICANN 85, cela sera prêt et nous pourrons faire une démonstration du système TAMS et vous montrer comment il fonctionne.

Kristy, concernant la formation, vous voulez répondre ?

KRISTY BUCKLEY

Oui. Merci de la question, Avri. Une des casquettes que je porte est de voir comment on peut être préparé, au niveau de tout le monde et des candidats. Ce que nous voulons absolument avoir ici est une formation au système et avoir un guide de l'utilisateur, des vidéos de formation également qui seront enregistrées.

AVRI DORIA

Mais nous l'avons déjà vu, que le soutien aux candidats et je crois qu'il y a des vidéos utiles, beaucoup de choses que l'on peut suivre, des menus, un peu comme une recette étape par étape. Mais cela

peut prêter à confusion pour certaines personnes. Et je crois que les tester avec des utilisateurs un petit naïf, ce serait une bonne chose.

Naïf, ce n'est pas péjoratif du tout, c'est quelqu'un qui n'a pas été endoctriné par notre manière de penser, j'ai travaillé avec des personnes brillantes qui, même avec une recette, n'y arrivent pas. Donc on a eu une réunion plutôt avec des personnes qui montrent à quel point cela devient complexe et difficile à comprendre.

Lorsque je le lis moi-même, c'est assez clair, mais pas pour tout le monde. Merci.

JUSTINE CHEW

Je ne vais pas prendre trop de temps, mais juste poser que quelques questions et pas toutes mes questions. Vous avez mentionné à la diapo numéro 6 de la période pour le remplacement des chaînes de remplacement, je crois qu'il faudrait rajouter le terme. Vous n'avez pas parlé des conditions pour passer à l'utilisation de la chaîne de remplacement. Pourriez-vous nous en dire plus ?

LARS HOFFMANN

Oui, vous avez raison. Cette chaîne de remplacement est liée à d'autres points et je ne voudrais pas faire de jeu de mots sur chaînes, mais c'est basé sur l'idée que pour les marques il y a une politique qui a été développée. On ne peut pas se joindre à un nouvel ensemble et créer une nouvelle chaîne. Cela analyse les

chaines de remplacement si vous avez une chaine de remplacement qui a déjà été demandée, qui est identique, là vous ne pouvez pas utiliser votre chaine de remplacement parce que vous allez vous joindre à un ensemble conflictuel avec d'autres candidats, si c'est exactement la même chaine de remplacement.

Donc nous avons eu de nombreuses discussions avec l'IRT. Nous avons exclu cela également. Nous avons des termes définis, une terminologie pour êtres stratégique au niveau de la chaine de remplacement. N'utilisez pas une forme un tout petit peu différente de votre chaine d'origine, ou le pluriel par exemple de HOUSE avec un S. Vous aurez la possibilité de faire cela durant le processus de résolution des litiges. Il ne faut pas que ce soit identique par rapport à une chaine que vous avez déjà demandé. Il faut voir quelles chaines qui sont déjà déléguées, voir la liste des chaines qui existent.

Mais vous êtes tout à fait libre d'utiliser toute autre chaine de remplacement.

JUSTINE CHEW

Donc, ce que je crois comprendre, c'est que vous avez une journée de dévoilement et une journée pour la confirmation des chaines. Donc l'intention par rapport à ces deux journées, c'est que toutes les chaines primaires seront présentes avec, également, les chaines de remplacement. Et si un candidat décide d'avoir des chaines de remplacement, tout cela va être dévoilé ce jour-là et il va une période de 14 jours par la suite où ICANN Org va informer les

candidats s'ils peuvent utiliser ou non leur chaîne de remplacement, c'est cela ?

LARS HOFFMANN

Oui.

JUSTINE CHEW

Donc une fois que tout cela est réglé, vous avez une liste finale de chaînes qui passent par le processus d'évaluation et vous allez avoir une journée de confirmation des chaînes.

LARS HOFFMANN

C'est cela.

CHERYL LANGDON-ORR

Nous couvrirons tous le reste des questions, de toute façon. Bien. Mais, Lars, nous allons bientôt passer à la prochaine série de votre présentation, parce que là, vous rentrez beaucoup dans les détails, je crois que je peux vous assurer que vous faites le meilleur travail possible.

LARS HOFFMANN

Je vais être aussi rapide que possible. On va passer à la diapo 11.

Nous avons les dossiers de demandes basées sur les communautés, c'est un concept de 2007. Il permet à une communauté de demander un TLD et de passer éventuellement par un ensemble conflictuel et de ne pas passer obligatoirement

par ces enchères et voir s'il y a déjà eu beaucoup de fonds qui ont été dépensés.

En bas, très rapidement, cela nous dit qu'il y a des politiques d'enregistrement spécifiques, c'est pour desservir une communauté et il faut qu'il y ait un engagement par contrat, il faut que ce soit incorporé dans la spécification ou recommandation 12 de l'accord de registre.

Diapo suivante.

Là vous avez la section 441 du guide de candidature pour un TLD communautaire qui doit répondre à certains critères, nous allons revenir là-dessus, on doit démontrer qu'il y a une relation avec une communauté organisée, il faut demander une chaine de gTLD en rapport spécifique avec la communauté identifiée, il faut avoir des politiques d'enregistrement dédiées, il faut que le dossier ait été soutenu par les institutions représentant la communauté identifiée.

Et toutes ces réponses doivent être indiquées dans le dossier de demande. Et s'il y a un ensemble conflictuel, à ce moment, il y a le système CPE qui est payant, qui est l'évaluation prioritaire de la communauté. Donc je serai surpris que cela se déroule, ce n'est pas une obligation, mais il faut demander un TLD communautaire et vous n'aurez pas à payer les frais du CPE à moins que vous ne rentriez dans un ensemble plus conflictuel.

Diapo suivante.

Il y a différents critères. Je ne vais pas tout lire, vous l'avez à l'écran. Vous avez la portée limitée, les critères, la section CPE 4.4. Rapidement.

Je vais passer à la diapo 16.

Nous avons les critères et les résultats. Le critère pour l'évaluation CPE, évaluation contre 4 critères principaux, beaucoup de questions auxquelles ont doit répondre, beaucoup de détails dans le guide de candidature, beaucoup de sections là-dessus, donc l'établissement de la communauté, la corrélation entre la chaîne et la communauté, les politiques d'enregistrement également pour desservir la communauté, donc le soutien de la communauté également, on en a parlé.

Donc si un candidat connaît le succès il y aura priorité dans l'ensemble conflictuel et si le CPE est positif, là, il y a éventuellement la possibilité d'une enchère. Et, à ce moment, le dossier provenant d'une communauté ne va pas participer à l'enchère.

CHERYL LANGDON-ORR

Oui, félicitations Lars. Maintenant, j'aimerais demander à toute personne qui ne connaît pas bien l'espagnol de mettre vos écouteurs. Nous allons passer la parole à la personne suivante. Nous n'avons pas la possibilité de lire les sous-titres, allez sur Zoom et sélectionnez la langue dans laquelle vous voulez écouter. Si vous sélectionnez dans la salle Zoom, quand vous avez fini d'écouter

l'interprétation, vous pouvez revenir à l'audio original, sinon, vous n'allez rien n'entendre et penser que cela ne fonctionne pas. Donc sur Zoom, n'oubliez pas de revenir à l'audio original une fois que vous avez écouté l'interprétation dans votre langue préférée.

Eunice, vous avez la parole.

EUNICE ALEJANDRA PEREZ Merci, Cheryl. J'ai une question.
COELLO

CHERYL LANGDON-ORR Je viens de dire que vous allez parler en espagnol, et je les ai bien préparés.

EUNICE ALEJANDRA PEREZ Excusez-moi, j'ai voulu un peu détendre l'atmosphère, je me suis trompée. Je vais parler en espagnol.
COELLO

J'avais une question : s'il est vrai qu'on peut accepter une définition flexible du terme communauté, comment l'ICANN peut assurer la possibilité de s'auto-identifier comme candidature communautaire pour un domaine de premier niveau ? Et qu'il ne s'agisse pas de candidat qui ne représente pas réellement une communauté. Comment faites-vous la différence ?

LARS HOFFMANN

Je veux être sûr de bien comprendre la question, vous demandez comment s'assurer que les TLD spécifiques sont alloués à une véritable communauté plutôt qu'à un candidat qui ne représente pas une communauté, c'est cela ?

JUSTINE CHEW

Je crois que la question c'est comment éviter les abus d'un candidat qui prétend représenter une communauté, mais qui ne remplit pas les critères nécessaires.

LARS HOFFMANN

Alors les critères, oui, c'est vrai c'est un équilibre difficile à trouver. D'un côté il y a ce souhait de la part de la communauté, et je pense que cela inclut également la volonté d'At-Large d'avoir plus de candidatures communautaires réussies par rapport à la dernière série. C'était l'objectif.

Les critères, bien entendu, sont plus détaillés avec de plus grands exemples et détails par rapport à la manière de passer le test avec succès. Mais, d'un autre côté, il faut voir quelles sont les candidatures qui voudraient utiliser le CPE pour éviter d'avoir à passer par les enchères en prétendant qu'il s'agit de candidatures communautaires alors qu'elles ne remplissent pas tous les critères nécessaires.

Donc je pense si vous regardez les critères de candidature, le lien entre la chaîne qui est demandée et la communauté qui est représentée, tous ces détails doivent être fournis, je crois qu'on a

un exemple d'une communauté de « couch surfing », donc vous demandez le TLD COUCH SURFING, mais le lien n'est pas là. COUCH veut dire beaucoup de choses en même temps, mais vous ne faites pas forcément du COUCH SURFING. Il faut faire le lien entre la chaîne que vous demandez et ce que vous représentez. Ensuite, il faut l'approbation de la communauté que vous êtes censés représenter. Il faut voir s'il s'agit d'une communauté multiglobale, vous devriez le soutenir non seulement d'une petite organisation, mais de toutes les organisations qui sont censées représenter cette communauté globale. Alors que si vous êtes un groupe linguistique géographiquement très limité, alors là le soutien doit provenir de ce groupe, de ce groupe restreint. Donc là, le soutien est plus restreint que ceux qui disent qu'ils représentent une communauté beaucoup plus globale et large.

Je vois une main levée, mais je veux ajouter que je vous encourage à lire les critères et le guide de candidature qui sont le fruit de longues discussions avec l'équipe IRT. Donc si vous avez des commentaires, nous sommes preneurs.

EUNICE ALEJANDRA PEREZ COELLO Merci. Je voulais dire aussi que nous avons révisé ces critères et le guide de candidature et j'ai une question à ce sujet, par rapport à la supervision de la part de l'ICANN vis-à-vis du respect des engagements volontaires de registre. Parce que du côté des opérateurs de gTLD communautaires, comment on s'assure que les communautés impliquées connaissent bien leurs droits et les

mécanismes disponibles pour pouvoir agir en cas de non-respect ou d'infraction ?

LARS HOFFMANN

Alors les RVC qui sont proposés par les candidats, qu'ils soient candidats communautaires ou non d'ailleurs, font tous partie de cette étape, ils sont soumis par la suite et ils sont soumis à une période supplémentaire de commentaires et d'objections. Donc, que ce soit pour les candidatures communautaires ou pour les candidats en général, ils peuvent réviser ce document et fournir des commentaires et contributions avant qu'ils ne soient inclus dans l'accord de registre. Mais il y a une opportunité de faire des commentaires et l'ICANN s'assurera que ces contributions sont prises en considération.

CHERYL LANGDON-ORR

Merci beaucoup. J'ai vu qu'il y a plusieurs interactions avec Justine, donc plutôt que de poursuivre avec les questions prévues, on va rapidement prendre des questions dans la salle. Donc, attention, je n'ouvre pas ici une liste d'intervenants, je dis simplement que les gens qui ont actuellement la main levée auront la possibilité de poser leur question. Donc, dites-nous si vous allez vous exprimer dans une autre langue que l'anglais. Giacomo, si vous voulez intervenir ?

GIACOMO MAZZONE

Oui, j'ai posé une question sur le chat parce que je pense qu'il est important de poser cette question. Première question : pour les candidats communautaires, il n'y a pas de possibilité dans la version actuelle du guide de candidature d'avoir accès au soutien, uniquement pour les communautés autochtones. Or, les candidats communautaires sont beaucoup plus larges que les communautés autochtones. Et, en 2012, cela a été le cas, certaines communautés avaient beaucoup d'intérêts.

Deuxième question par rapport à l'évaluation. La dernière fois, l'objection vis-à-vis des candidatures permettait de passer en revue un certain nombre d'éléments économiques. Or, les experts en économie n'ont aucune idée de ce que font ces communautés, on a le cas de .GAY, .MUSIQUE. Heureusement, après trois années de conflit, on a gagné la bataille. Mais il faut retenir les leçons du passé si on veut être juste dans la prochaine série.

CHERYL LANGDON-ORR

Je vous laisse répondre.

KRISTY BUCKLEY

Vous vous souviendrez, dans la première partie de la présentation, pour demander un gTLD, il faut que ce soit une entité juridique qui fasse cette demande. Donc dans le cas d'une communauté, il faut que cette communauté ait une certaine forme juridique. Donc, effectivement, pour les ISP il s'agit de communautés autochtones, mais également des ONG, charitables, des OIG ainsi que des petites

entreprises. Donc si une communauté a une forme juridique et est l'une de ces types d'entités, elle peut poser sa candidature.

CHERYL LANGDON-ORR

Écoutez, on ne va pas vous laisser la possibilité de répondre sur tout. Justine veut faire une intervention sur la deuxième question posée.

JUSTINE CHEW

Oui, à moins que Lars ou son équipe ne souhaite répondre. Je pense que la deuxième partie de la question avait à voir avec les évaluateurs. Je pense qu'on a tous des problèmes avec la sélection des évaluateurs pour les CPE, évaluation de la priorité communautaire. Lors de la dernière série, on s'est demandé s'il s'agit des bons évaluateurs. Et c'est quelque chose qu'At-Large n'a cessé de signaler. On aimerait avoir notre mot à dire ou un rôle dans la sélection des prochains évaluateurs CPE.

CHERYL LANGDON-ORR

Lars ?

LARS HOFFMANN

Oui, on entend ce que vous dites. On en a parlé, on va s'assurer des critères et que les profils des évaluateurs seront partagés avec la communauté. Je pense qu'ici les processus en matière d'appel d'offres font qu'il est difficile que la communauté ait un rôle actif à ce niveau-là, mais les critères ainsi que les demandes et critères qui

seront utilisés pour évaluer les candidatures des évaluateurs vous seront communiqués.

On a également retenu les leçons de la série 2012 et on met ici l'accent sur la cohérence entre les évaluations des candidatures et on croit également que le critère que nous avons développé avec l'équipe IRT permet des résultats plus cohérents entre les différentes candidatures. Mais là encore, le processus d'appel d'offres ne permet pas à la communauté de participer activement ou de pouvoir faire un choix entre les prestataires de service. Je sais que ce n'est pas la réponse que vous souhaitiez.

CHERYL LANGDON-ORR

Le terme important ici c'est critère. Paul ?

PAUL MCGRADY

Merci de me céder la parole, je ne suis pas membre de l'ALAC, peut-être qu'un jour je le serais, et je ne suis pas membre de l'IRT, donc je ne suis personne pour parler de ce sujet. Mais j'ai fait part de préoccupations par rapport à certains termes assez vagues dans cette section. On utilise le terme communauté, à d'autres endroits on parle de communautés identifiées et on vient d'en entendre un exemple. Donc disons que je suis maire en Caroline du Nord, et je demande le .CHEROKEE. Et je peux vous dire que tout le monde dans ma communauté va probablement me soutenir. Mais, dans ma candidature il faut que je demande à tous les membres qui représentent la communauté ce qu'ils en pensent. Donc il faut

définir la communauté et ensuite au sens plus de la communauté, et ensuite quels sont leurs intérêts vis-à-vis de la communauté. Et il n'y a pas eu de progrès dans ce sens. Je pense que c'est quelque chose qu'on aurait pu éviter.

Et je suis ici pour demander à l'ALAC de se pencher sur cette question. En tout cas merci de me laisser intervenir. C'est très intéressant ce dont vous parlez.

CHERYL LANGDON-ORR

Merci, nous allons prendre cela en considération. Anne ?

ANNE AIKMAN-SCALESE

Oui, merci. Je crois que l'IRT a fait un excellent travail. Personnellement, je suis co-liaison du conseil à l'IRT, mais je crois que, principalement c'est basé sur ma vie passée où je représentais plus d'une tribu amérindienne. Donc nous avons des points importants qui doivent être respectés ici. Nous avons des questions de langue de communauté, d'auto-identification et il y a des mécanismes de sauvegarde qui existent. Comment peut-on éviter qu'une communauté prenne un TLD alors que ce ne sont pas des représentants légitimes d'une communauté spécifique ?

Je dirais que nous avons deux mesures de sauvegarde. Nous avons la possibilité d'avoir une opposition, des lettres d'opposition, c'était l'exemple que donnait Paul, je ne sais pas si cela s'appliquait aux Cherokees, mais nous pouvons avoir des questions sur la manière dont on notifie les personnes, comment avertir les

personnes, comment on suit la situation. Ce sont des questions pour l'ICANN. L'ICANN a un problème pour faire des alertes et une diffusion d'information concernant les nouveaux gTLD.

Mais nous avons également un processus d'objection communautaire qui existe et nous avons une évaluation communautaire, nous avons des frais associés à cela qui doivent être payés pour l'évaluation prioritaire. Cela devrait limiter les dossiers falsifiés.

Et vous savez qu'au niveau de l'IRT, si nous restreignons aux petites communautés linguistiques par exemple et qui sont mentionnés très spécifiquement dans la politique, nous allons limiter ce processus et nous n'allons pas avoir, par exemple, beaucoup de dossiers de demandes qui vont provenir de petites communautés autochtones et linguistiques.

CHERYL LANGDON-ORR

Oui. Lars ?

LARS HOFFMANN

J'ai pris note de ce que vous avez dit, Anne. Il faut bien comprendre que nous parlons de mécanismes de CPE pour résoudre des litiges. Ça, c'est basé sur les politiques.

Donc si je suis le maire dont vous parliez en Caroline du Nord et que je demande .CHEROKEE, et bien le dossier va avancer. Il peut y avoir des avis du GAC ou autre chose, mais ce n'est pas un conflit à ce niveau, ce n'est pas un ensemble conflictuel. Il faut être clair.

C'est uniquement si on rentre dans un ensemble conflictuel avec par exemple la Nation Cherokee.

Mais s'il n'y a pas d'autres dossiers, il peut y avoir des objections, mais ce ne sera pas vu par le CPE. On parle du CPE ici et le CPE ne va pas noter cela.

Il va y avoir, possiblement, des objections communautaires.

CHERYL LANGDON-ORR

Je vais fermer liste bientôt, après Kathy.

KATHY KLEIMAN

Oui, peut-on revenir un peu en arrière sur les communautés identifiées ? Je suis du NCSG.

Comme cela a été dit, ce sont des thèmes qui ne sont pas définis et on a besoin de votre aide. Il faut définir les termes et ensuite ce sera plus précis au niveau de l'évaluation CPE et ainsi de suite.

Donc ça, c'est un argument et on en a parlé avec Anne pour l'IRT. Parce que les petites communautés peuvent avoir le même nom qu'une grande communauté. Et donc .HEBREUX, il y a des personnes chrétiennes qui étudient la bible en Hébreux et qui sont établies depuis des millénaires et qui peuvent être une communauté. Mais Hébreux c'est aussi une religion biblique.

Donc l'auto-identification des communautés est importante, car il peut y avoir une communauté plus large et il peut y avoir des

plaintes qui ne sont pas définies ici dans les définitions que nous avons dans ces documents.

Par exemple, si nous avons les meilleurs experts qui lisent ces lettres de préoccupation, on en a besoin. On a besoin d'experts de la communauté, on a besoin de l'ALAC, du NCSG, on doit rentrer dans les détails et voir si on a besoin de plus de définitions.

CHERYL LANGDON-ORR

Merci. Passons à la prochaine partie de notre ordre du jour. Je ne sais pas qui va prendre la parole ? Kristy ?

KRISTY BUCKLEY

Merci. Je vais brièvement passer cela en revue. On a parlé avec Justine hier au sujet de ces crédits d'offres et on peut en parler au CPWG également. Je vais vous parler, à la diapo suivante, des recommandations des politiques SubPro pour demander un soutien au niveau des enchères.

Diapo suivante.

La compréhension d'ICANN Org est de baser sur un raisonnement de procédures ultérieures, c'est de préserver l'équilibre sur le marché compétitif du processus d'enchères en donnant aux aspects la possibilité de gagner l'enchère, tout en ne garantissant pas d'avoir l'enchère qui va permettre de remporter la mise. Et ensuite nous avons ces considérations pour la mise en œuvre de ces crédits d'offres.

Nous avons fait beaucoup de travail ici, il y a un rapport final de SubPro. Donc plus le crédit d'offres est élevé plus nous aurons une enchère élevée. Et nous avons ces crédits d'offres qui sont en rapport avec le statut à but non lucratif de l'ICANN, donc on ne veut pas avantager financièrement des personnes.

Le crédit était de 35 %, ce qui a été au niveau de la FCC et c'est ce qu'il y a actuellement dans les commentaires publics, vous pouvez débattre, on a été entre 10 et 30 % et le plus élevé était de 35 % pour ce crédit d'offres.

L'approche que vous allez voir dans le guide de candidature, et on a besoin de commentaires, il y a ce crédit d'offres de 35 % qui ne doit pas dépasser 1,75 million de dollars pour les candidats soutenus. 35 %, ça nous semble raisonnable à la suite des recherches dont nous avons parlé, c'est l'exemple au niveau mondial le plus élevé. Et le seuil supérieur de 1,757 million de dollars représente, par rapport à 5 millions, au montant maximum de revenus par an provenant de toutes les ressources, cela représente ces 35 %. Et pour qualifier, il faut être en deçà de 5 millions par an.

Nous avons quelques exemples à ce sujet, avec des chiffres. Vous les voyez, ça, c'est le maximum de 35 % qui est obtenu. Deuxième exemple, vous avez une approche où c'est moins de 35 % parce que le seuil qui a été fixé à 5 millions de dollars de revenus a été dépassé, donc moins de crédit s'il y a plus de revenus, comme on peut le voir à la diapo suivante.

Ça, c'est la version que l'on a pour le moment du guide de candidature. C'est une approche descendante. Donc moins de 5 millions de dollars, c'est 35 % maximum. Et ça, ça veut dire que le paiement dû par le candidat soutenu va être de 3,25 millions de dollars. Si les revenus sont de 7 à 9, plus de 9 millions, le crédit d'offres baisse, jusqu'à zéro pour cent.

Ça, c'est pour s'aligner avec le concept, si c'est un candidat qui se qualifie pour un soutien et qui réussit à lever 100 millions de dollars, on ne va pas donner un soutien financier à une entité qui a autant de moyens et qui n'a plus besoin de ce soutien. Donc nous avons un certain niveau de soutien, mais moindre par rapport aux revenus accrus du demandeur.

Je viendrai au CPWG, on peut répondre à plus de questions si vous le souhaitez. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR

J'aimerais rappeler à tout le monde qu'à chaque CPWG, c'est publié, c'est public, ce n'est pas fermé. C'est quelque chose qui peut tout à fait vous intéresser que de venir aux réunions du CPWG pour parler de ces thématiques si importantes et complexes également dans lesquelles nous devons progresser. Nous avons un groupe de travail au CPWG, des transcriptions sont faites en plusieurs langues, il y a des enregistrements et vous pouvez les écouter par la suite. Les informations sont tout à fait intéressantes. Donc, n'hésitez pas à venir.

Nous allons passer, je dis spécifiquement At-Large, parce que c'est un critère qui nous permet de jouer un rôle dans les objections, dans le processus d'objection qui existe pour avoir un consensus avec le modèle ascendant. Et nous avons toute une équipe dans la communauté At-Large qui a déjà beaucoup travaillé, depuis des mois, c'est presque nous toutes et tous. On a beaucoup fait en ligne, notamment, posé beaucoup de questions. Ce n'est pas toujours possible qu'on réponde à toutes les questions. Mais je crois qu'il va falloir que vous posiez la question prioritaire que vous avez par rapport à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Donc nous allons passer à un point très important, nous allons parler des intérêts publics. C'est Lars, encore, mais dans un domaine un peu différent.

LARS HOFFMANN

On m'a donné des points importants, je vais vous redire bonjour, peut-être et nous allons passer à la diapo suivante. Nous avons des membres du personnel qui viendront à Mascot, j'espère, une mère de famille qui s'occupe d'un jeune de 5 mois, donc j'espère ne pas trop vous ennuyer avec cela.

Nous avons ces engagements d'intérêt public, obligatoires, nécessaires pour tous les TLD et qui doivent être capturés dans la spécification et le critère 11. Cela s'applique à certains dossiers sur la base d'objectifs spécifiques d'utilisations prévues de chaînes utilisées.

Il va y avoir beaucoup d'informations sur ces garde-fous et mécanismes de sauvegarde qui existent. Nous avons pris en compte ce qu'il s'est passé dans la série de 2012.

Nous avons également les engagements volontaires qui sont personnelle pour les opérateurs de registre et qui permettent donc de limiter les objections, les préoccupations, les avis du GAC sont pris en ligne de compte et ces engagements doivent être respectés, et ce dans le cadre des textes statutaires de l'ICANN. Il y aura des communications entre l'ICANN et le candidat pour s'assurer que le candidat respecte bien ses engagements. Et l'ICANN fera respecter tout cela et dans le contrat des opérateurs de registre.

Nous avons également parlé des politiques d'enregistrement des communautés. Pour le CP, vous avez l'évaluation, l'ensemble conflictuel, vous avez ce qui est obligatoire de fournir des politiques qui seront mises dans la spécification 3 et c'est une obligation sinon vous ne pourrez pas avoir la délégation de la chaîne. Et ça, c'est pour tous les candidats CPE et c'est également un aspect. Pourquoi les candidats ne peuvent pas passer d'une chaîne à une autre, parce qu'il pourrait y avoir une usurpation, vous pourriez avoir une communauté qui ne veut pas passer par le système des enchères et qui utilise le système CPE. C'est pour cela qu'on ne passe pas par les enchères, ce sont des restrictions effectuées à ce niveau. C'est pour qu'il n'y ait pas des jeux qui soient effectués à ce niveau.

Diapo suivante.

Vous avez un aperçu ici de l'évaluation des engagements des opérateurs de registre, je vous l'ai dit, ils doivent être applicables. L'évaluation a lieu après la résolution des ensembles conflictuels, donc cela s'applique uniquement aux chaînes qui ont fait l'objet d'un ensemble conflictuel. Il y a 5 critères ici.

Je l'ai déjà dit, cette évaluation ne va pas déterminer si cela répond aux préoccupations ou non, mais simplement s'il y a une préoccupation de tiers et l'ICANN peut négocier pour parvenir à un accord sur le langage contractuel proposé, pour être sûr qu'il est conforme aux statuts et s'assurer que cela réponde à ce que veut le candidat.

Voilà, je suis arrivé à la fin de cette présentation. Et c'était ma dernière intervention.

CHERYL LANGDON-ORR

Nous allons finir dans 12 minutes. Et cela va être difficile de finir dans ce temps imparti. Donc, ce que j'aimerais faire c'est suggérer à Dev, qui est en ligne, d'intervenir brièvement sur le processus d'appel et de recours des candidats, si c'est possible. Alors on me dit que c'est Alan qui va intervenir, excusez-moi, j'essaye de faire de mon mieux, donc c'est Alan.

ALAN GREENBERG

Non, en fait, j'étais en train de vous montrer Émilie.

CHERYL LANGDON-ORR

Allez-y, Émilia.

ÉMILIA ZALEWSKA

Bonjour, merci, c'est à moi d'intervenir et merci de cette opportunité. S'agissant du processus des objections de la communauté, nous voulions faire un commentaire, commentaire au nom de Dev et d'Alan et du groupe de travail qui a été mentionné et qui travaille sur ce processus depuis longtemps maintenant.

Un des problèmes qui se pose est que l'ALAC n'a pas reçu de formulaire pour faire une objection. C'est-à-dire qu'il faut prouver qu'on répond aux critères pour faire une objection. D'abord il y a cette histoire de lien. Deuxièmement il faut s'assurer que la communauté réponde aux critères de la communauté tel que stipulé dans la procédure.

Donc cela rend les choses un peu compliquées pour nous, parce que la communauté At-Large représente les utilisateurs finaux qui, par définition, est une communauté très vaste. Donc c'est un peu difficile pour nous de démontrer que nous représentons une communauté très vaste qui n'a pas At-Large ni ALAC dans son nom.

Deuxième chose, une partie significative de notre communauté soutient ce processus d'objection. Donc c'est une question qui, nous semble-t-il, est importante à soumettre.

Alan, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

ALAN GREENBERG

Oui, le seul commentaire est de suggérer que, tout comme les évaluateurs indépendants ont la possibilité de faire cette analyse du lien, que nous l'ayons aussi.

CHERYL LANGDON-ORR

Alors, Justine a demandé à intervenir.

JUSTINE CHEW

Merci, Cheryl. J'avais quelques questions concernant les RVC. Première question : nous savons que tout engagement volontaire doit passer par le processus d'évaluation, c'est-à-dire l'évaluation RCE et ça, on ne peut pas le changer. Et ce qui me préoccupe – et la préoccupation d'At-Large en général – c'est qu'il pourrait y avoir des situations où le candidat s'engage volontairement, mais cet engagement ne passe pas le RCE. Or, c'est un engagement important pour ce qui est de la communauté. Mais parce que cela ne passe pas le test RCE, ça n'arrive pas au niveau de l'engagement des opérateurs de registre. Donc, est-ce qu'on pourrait voir comment étendre cela pour que cela soit inclus, d'une certaine manière ? Et, même s'il n'arrive pas à l'étape RCE, il faudrait les publier et attirer l'attention des gens dessus parce qu'il en va de la crédibilité du candidat.

Deuxièmement, au-delà de la candidature, au-delà de la délégation, il est question dans le projet de guide de candidature que tout engagement, qu'il s'agisse du RVC ou autre, qui est inclus

dans l'accord de registre, y a-t-il un moratoire par rapport au fait de ne pas pouvoir le modifier sur une certaine période ? Par exemple, un candidat passe un accord et au bout de 6 mois il s'en retire, y a-t-il un moyen d'éviter cela, en tout cas à court terme ?

LARS HOFFMANN

Merci, Justine. Par rapport à votre première question, je pense que le CA a été créé. Il y a eu des discussions dans la communauté. Une discussion de panel. Kathy et Jeff en ont fait partie parce qu'il y avait une préoccupation par rapport au fait que ces règles doivent être applicables pour être incluses dans le contrat. Il faut être sûr qu'on puisse exécuter cela conformément aux statuts. Et je vous disais qu'il y a une négociation entre le candidat et l'ICANN pour s'assurer que l'engagement réponde aux résultats escomptés. Si ce n'est pas le cas, alors il ne sera inclus dans le contrat. Mais c'est quelque chose que, si le candidat le souhaite, on peut inclure dans la mission. Cet engagement, si le candidat souhaite y souscrire, on peut l'inclure dans la mission, mais pas simplement dans le contrat passé avec l'ICANN.

Par rapport à votre deuxième question, je ne crois pas – et là je me tourne vers mon équipe – qu'il y ait de mécanisme clairement établi pour voir comment changer les RVC. Donc, de notre point de vue, pour l'instant et sachant qu'il va falloir que je vérifie et que je revienne vous, je ne pense pas qu'il y ait moyen de changer ces RVC. Donc il n'y a pas de moyen rapide de signer un accord de registre et ensuite de se retirer de l'engagement ; en tout cas ce n'est pas

l'objectif de la politique. Donc je ne pense pas que cette possibilité existe.

CHERYL LANGDON-ORR

Très bien. Marika, vous savez que j'adore parler d'argent et je déteste qu'on n'ait pas suffisamment de temps pour en parler. Donc j'aimerais vous demander que vous nous fassiez une présentation ciblée lors de nos prochaines réunions du CPWG, car nos membres avaient d'excellentes questions à vous poser. Donc on aura la possibilité d'interagir. Mais si vous pouviez reprendre cette section pour faire une présentation spéciale lors de notre réunion du CPWG et là je me tourne vers l'une des co-présidentes du CPWG pour voir si elle est d'accord avec moi.

AVRI DORIA

Écoutez, j'ai déjà dit à plusieurs personnes que si vous voulez être informé, faites-le-moi savoir. Donc d'accord.

CHERYL LANGDON-ORR

Oui, c'est ce qu'on devrait faire parfois, mais c'est un travail énorme. Donc on aurait pu passer toute la séance à parler d'une de ces questions. Mais, Marika, dans les trois minutes qu'il nous reste, vous avez trois minutes, donnez-nous quelques chiffres. Si vous n'arrivez pas à dégager les chiffres les plus importants en quelques minutes, on reviendra dessus et vers vous.

MARIKA KONINGS

On en est à la diapo 36. Alors, frais d'évaluation, on en a parlé, 227 mille dollars. Vous êtes également conscient du fait que pour être qualifié il y a des frais réduits entre 75 et 85 % en fonction des candidats éligibles qu'il y aura à la fin de la fenêtre de candidature. Également réduction des frais pour ceux qui demandent des variantes. Tout cela est dans le document.

Ces frais doivent être payés en temps et en heure, sinon la candidature ne prospérera pas. Donc, dès réception de la facture et pas plus tard que 7 jours calendaires après la fermeture de la fenêtre de candidature.

Également, possibilité pour les candidats de recevoir un remboursement. Donc le candidat peut à tout moment dans le processus retirer sa candidature et a l'option de demander le remboursement.

Trois fenêtres ici. En bas, c'est pour démontrer certaines activités qui ont lieu sous ces différentes fenêtres avec le remboursement en pourcentage et, pour certaines activités qui ont eu lieu, pour cette fenêtre qui commence au moment où on reçoit le paiement, jusqu'à 10 jours après la confirmation de la chaîne.

Nous avons reçu des questions, par exemple pourquoi c'est uniquement 65 %, ça semble assez élevé, vous n'avez rien fait encore. Mais il est important de se souvenir que les coûts récupérés c'est également pour la mise en œuvre du programme. Donc 70 000 dollars de frais de candidature sont appliqués pour

recupérer ces coûts. Ce qui se traduit par cette fenêtre de remboursement de 65 %.

Deuxième fenêtre, à partir des 11 jours après la confirmation de la chaine jusqu'à l'évaluation de la candidature que Lars vous a présenté. Et la dernière fenêtre c'est 20 % de remboursement à partir du début de l'évaluation de la candidature jusqu'à la confirmation.

Voilà pour les remboursements.

Donc le point suivant, il y a d'autres circonstances que je voulais couvrir à la prochaine diapo.

Il y a des remboursements par volume, s'il y a plus de 1000 dossiers de reçus, il va y avoir un effet de volume et un remboursement par volume qui sera disponible pour tous les candidats.

Rapidement après la clôture de la fenêtre de dépôt des dossiers et il y a les risques de collision, quand il y a des risques élevés, on retirera les dossiers et il y aura un remboursement à hauteur de 65 % si le risque de collision de noms est élevé.

CHERYL LANGDON-ORR

Donc ça, c'est véritablement une avant-première que vous nous présentez. Donc lorsque vous voyez le nom de Marika à l'ordre du jour, et je crois qu'elle va aussi venir nous voir au CPWG.

Nous avons presque terminé en temps et en heure, je crois qu'il n'y a qu'une minute de dépassement, mais c'était une excellente

réunion. J'aimerais vous remercier toutes et tous. Vous savez que vous êtes très appréciés en tant que personnel de l'organisation ICANN, nous pouvons vous applaudir parce que vous avez fait un travail excellent et qu'on a parlé de la révision, je me rappelle encore de la révision lors de la dernière série, on se retrouvait dans des salles ensemble, des salles sans fenêtre pour travailler à ce travail communautaire sur le guide de candidature, et il y a de cela plus de 10 ans, lors de la précédente série. Je crois qu'on a fait beaucoup de progrès au niveau du personnel de l'ICANN, vous avez travaillé de manière brillante, je l'apprécie beaucoup.

Merci également aux interprètes sans qui nous ne pourrions gérer tout cela. Ils nous aident à communiquer, c'est essentiel que cela soit communiqué en d'autres langues. Et le personnel technique également est remercié, la lumière est restée allumée, tout se passe bien au niveau technique, merci à toutes et à tous. On se retrouve dans une réunion du CPWG. Et c'était une excellente réunion IRT.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]